

4-1-2 CSE Missions SSCT entreprises 50 salariés et plus

PUBLIC CONCERNE : formation accessible à tout élu CSE, aux Représentants de proximité et aux Référénts harcèlement.
La première partie (J1 à J3) s'adresse aux élus des entreprises de 50 salariés et plus, la deuxième partie (J4 et J5) concerne tous les élus du CSE quel que soit l'effectif de leur entreprise.

Prérequis : avoir suivi la Formation initiale CFTC

Objectifs de la Formation :

- Identifier les missions et les attributions d'un élu CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
- S'initier à la démarche de prévention des risques professionnels
- Développer des compétences pour analyser les situations de travail
- Acquérir une posture CFTC de représentant du personnel (écoute, négociation, construction)

Méthodes pédagogiques : méthodes actives : quiz, cas pratiques et mise en situation.

Durée de la formation : 5 jours (3 jours + 2 jours). Il est préconisé que la période inter session soit de 3 / 4 mois. La deuxième partie permet un retour d'expérience, ainsi que l'approfondissement de deux thématiques fondamentales : la méthodologie de l'arbre des causes, et le rôle et missions du référent harcèlement.

1 ^{ère} partie		
1er Jour (J1 du module)	2ème jour (J2 du module)	3ème jour (J3 du module)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Accueil et recueil des besoins 2. Enjeux de la prévention 3. Recenser les risques professionnels 4. Prévenir les risques professionnels 5. Réglementation des risques professionnels <p>-----</p> <p style="text-align: center;">PAUSE DEJEUNER</p> <p>-----</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Focus sur certains risques professionnels (environnement physique de travail, travail sur écran, TMS, RPS, etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rôle et missions du CSE en SSCT 2. Réunions du CSE en SSCT 3. Moyens du CSE en SSCT 4. Les autres acteurs de la prévention <p>-----</p> <p style="text-align: center;">PAUSE DEJEUNER</p> <p>-----</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Documents et informations du CSE en SSCT 6. Définitions des Accidents du travail et MP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspections du CSE 2. Droits d'alerte du CSE <p>-----</p> <p style="text-align: center;">PAUSE DEJEUNER</p> <p>-----</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Consultations du CSE 4. Préparation « Activités inter-session » 5. Evaluation du premier module

4-1-2 CSE Missions SSCT entreprises 50 salariés et plus

2 ^{ème} partie	
1er Jour (J4 du module)	2ème jour (J5 du module)
<p>1. Retour d'expérience</p> <hr/> <p>PAUSE DEJEUNER</p> <hr/> <p>2. Enquêtes du CSE : en cas d'accidents du travail, de maladie professionnelle ou de risque grave</p>	<p>1. Le harcèlement moral</p> <p>2. Harcèlement sexuel et sexisme</p> <p>3. Rôle et moyens des acteurs</p> <p>4. Recueillir une plainte</p> <hr/> <p>PAUSE DEJEUNER</p> <hr/> <p>1. Organiser et conduire une enquête en cas de signalement de faits de harcèlement</p> <p>2. Initier une démarche de prévention</p> <p>3. Rôle et missions du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.</p> <p>4. Plan d'action du CSE en SSCT</p>